

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

20/02/2018

Dossier complet le :

20/02/2018

N° d'enregistrement :

F09318P0072

**1. Intitulé du projet**

Réparation de la digue du large du port de la Madrague à Saint Cyr sur Mer

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Ville de Saint Cyr sur Mer

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur VILAIN, Directeur des Services Techniques

RCS / SIRET

2 1 8 3 0 1 1 2 5 0 0 0 1 7

Forme juridique

collectivité territoriale commune

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Milieux aquatiques, littoraux et maritimes. 1.1 Travaux, ouvrages et aménagements en zone cotière	b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants. Montant des travaux < 1.8 Millions d'Euros T.T.C (soumis à déclaration IOTA)  Sauf dispositions contraires, les travaux d'entretien, de maintenance et de grosses réparations, quels que soient les projets auxquels ils se rapportent, ne sont pas soumis à évaluation environnementale. (R122-2).

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

La digue du large présente des désordres spécifiques suivant les zones (cf. photographies et diagnostic des désordres en annexe 3), elle doit faire l'objet de travaux de confortement, reprofilage et reconstruction (escaliers).

Les assauts répétés des paquets de mer, les franchissements, ont occasionné des désordres importants sur 3 zones distinctes de la digue du large :

- côté large : la carapace montre un tassement généralisé;
- côté port : le perré en enrochements présente des effondrements et des dommages sur la longrine de fondation;
- à l'enracinement : la stabilité de la plagette n'est pas assurée.

## **4.2 Objectifs du projet**

Améliorer la protection vis-à-vis des franchissements en rehaussant la côte d'arase de la digue du large (de la carapace de protection) d'environ 1 mètre.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Cf. description des travaux et carnet de plans et coupes en annexe 4

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La digue rehaussée permettra au port d'être protégé des franchissements.

La promenade piétonne sera rétablie et protégée.

Il n'y aura plus de risque d'affouillement au pied de la villa.

La stabilité de la plagette sera assurée.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration en application des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'Environnement au titre de la loi sur l'Eau.

Suivant l'article R216-1,

Rubrique 4.1.2.0 : Travaux d'aménagement portuaires et ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence sur le milieu.

2°) d'un montant supérieur ou égal à 160 000 € mais inférieur à 1 900 000 €

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Côte d'arase rehaussée de Talus de la carapace existante réglé aux pentes du projet Blocs de 4/5 T posés en une seule couche d'épaisseur 1.5 m permet une arase finale de Blocs 300/500 Kg percolés au béton Longrine filante en béton armé Escalier béton armé.	1m 2H/1V ou 4H/3V + 4m NGF  hauteur 0.5 à 1m - largeur 0.40 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Port de la Madrague  
Capitainerie  
264 Avenue de l'Abbé Dol  
  
83270 Saint-Cyr-sur-Mer

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 5° 4' 1' 32" E Lat. 4° 3' 09' 56" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5° 4' 1' 31" E Lat. 4° 3' 09' 53" N

Point d'arrivée :

Long. 5° 4' 1' 33" E Lat. 4° 3' 09' 59" N

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 Zones NIEFF marine proches. - type 2 : baies de la Ciotat et des Lecques 83-001-000 environ 100 m. - type 1 : La pointe Fauconnière 83-000-001 environ 900 m. - collines littorales de la Madrague à l'île Rousse 93-001-2489, 223 m.  cf. situation et localisation en annexe 2
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune se trouve dans le périmètre de la Loi littoral mer mais le port ne se trouve pas dans une zone à préserver au titre du conservatoire du littoral. Pas de parcelles protégées.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le port appartient à l'aire marine adjacente du Parc national des Calanques FR 3400010 (Aire d'adhésion)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune est couvert par deux arrêtés Préfectoraux du 27/03/2013 et 01/08/2014 indiquant un classement de la voie ferrée et de la D559. Le port n'est pas concerné par ce classement.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la commune, trois monuments historiques sont présents : - enclos de la Madrague classé le 15/06/1926 - vestiges archéologiques (d'une ville romaine) inscrit le 03/11/1952 - parcelles de terrains inscrit le 01/10/1959. Le port n'est pas concerné par un classement ou une inscription.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRMT Mouvement de terrain - aléa retrait et gonflement des argiles : faible voire nul sur le port.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un formulaire N2000 a été complété et est disponible en annexe 6. Dans le site Baie de la Ciotat FR 93011998 pSIC proche de la pointe Fauconnière FR 93011609 ZSC (la plage se situe dans ce site mais pas le port)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le littoral naturel entre Bandol et Saint-Cyr-sur-Mer et son DPM - à environ 40 m de la plage.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b> Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de blocs d'enrochements : 6900T
<b>Milieu naturel</b> Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf cartographie des fonds et inventaire biologique (janvier 2018) en annexe 7. - Matte de Posidonie recouverte d'herbier proche de la digue, - Nacres présentes en grande quantité pouvant nécessiter un déplacement avant travaux. - Présence d'une espèce invasive : Caulerpa racemosa, attention au risque de dissémination par bouturage.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'herbier de Posidonie est situé en pied de digue. Toutes les mesures de précaution seront prises afin d'éviter tout impact sur cet habitat et espèce. (Reprofilage de la carapace sans toucher le pied). cf formulaire d'évaluation des incidences complété et joint en annexe 6.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plages les plus proches sont : - la plage de la Madrague, dont les eaux sont de bonne qualité, située au Nord Est du port séparé par la contre jetée. - la plage de la Reinette située à 5 min du port vers le Sud.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il ne s'agit que de réparation
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La baignade est interdite dans la zone pendant les travaux (hors saison estivale) Pas de risque de pollution (les engins sont aux normes en vigueur et non entretenus sur site) Les plages sont éloignées et protégées.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux : - livraison de blocs, - évacuation des éléments déposés coté port. - bornes de livraison, platelage, bollards sur pile, chaine, escaliers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux lié à la manipulation des blocs d'enrochement. Engins aux normes en vigueur. Horaires 8 H - 18 H, hors saison estivale. Nuisances très limitées voir négligeables.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux :</p> <p>Camion et engins (pelles) seront à l'origine d'émission de gaz à effet de serres.</p> <p>L'ensemble du matériel utilisé respectera les normes en vigueur.</p> <p>Rejet très faibles (trajets limités dans le temps).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux :</p> <p>Déchets de chantier (issus des démolitions) inertes évacués en centre de traitement agréé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réparation à l'identique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Pour éviter tout impact direct sur les Posidonies et les nacres situés en pied de travaux, le rechargement a été étudié afin de ne pas affecter la partie inférieure du talus : Limitation des enrochements 1 m au dessus du fond marin. Cette technique a déjà été utilisée avec succès pour les rechargements des ouvrages de protection de la plage des Marinières à Villefranche sur mer et de la digue de protection du Port de la Figueirette à Théoule-sur-mer.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale puisqu'il correspond à l'alinéa de l'article R122-2 : "Sauf dispositions contraires, les travaux d'entretien, de maintenance et de grosses réparations, quels que soient les projets auxquels ils se rapportent, ne sont pas soumis à évaluation environnementale."

En effet, il consiste en la réparation d'un ouvrage existant, sans modification majeure (aucune extension) : simple rechargement lié au tassement généralisé de la digue ancienne côté large, et protection du talus vis-à-vis des franchissements côté port.

Toutes les protections environnementales seront mises en œuvre en phase travaux en particulier : Obligation de lavage des enrochements, mise en place d'un écran anti-MES par petites zones et déplacé en fonction de l'avancement du chantier, adaptation des méthodes pour éviter tout risque de dissémination de l'espèce invasive.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Liste des annexes: Annexe 1 : CERFA 14734 Annexe 2 : plan de situation, localisation des sites (Natura 2000) et diverses cartes Annexe 3 : photographies récentes de la zone d'implantation (repérées ) Annexe 4 : Description des travaux et Carnet de plans 5 - non concerné - Annexe 6 : Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 (le plan de situation des sites Natura 2000 est également présenté en annexe 2) Annexe 7: Cartographie des fonds et inventaire biologique - janvier 2018

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Cyr Sur Mer

le, 16.02.2018

Signature



